



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Ce que nous avons entendu : Mobilisation à l'égard du Cadre national sur le partage des avantages et du Programme de garanties de prêts pour les Autochtones



Canada

Also available in English under the title: What we heard: Engagement on the National Benefits-Sharing Framework and Indigenous Loan Guarantee Program

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Ressources naturelles Canada à copyright-droitdauteur@nrcan-rncan.gc.ca.

No de cat. M4-258/2025F-PDF (En ligne)
ISBN 978-0-660-75142-9

No de cat. M4-258/2025F (Imprimé)
ISBN 978-0-660-75143-6

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles, 2025



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Ce que nous avons entendu : Mobilisation à l'égard du Cadre national sur le partage des avantages et du Programme de garanties de prêts pour les Autochtones

Canada

Avertissement

En 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer le Cadre national sur le partage des avantages (CNPA). À la suite de cet engagement, Ressources naturelles Canada (RNCan) a collaboré avec les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits, les gouvernements signataires de traités modernes, les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie sur la façon d'accroître la participation et d'améliorer les avantages liés à l'exploitation des ressources naturelles pour les groupes autochtones.

Les avantages sont définis comme les avantages obtenus par une communauté, une entreprise ou un particulier autochtone découlant de l'activité économique dans le secteur des ressources naturelles. Il peut s'agir d'avantages financiers, environnementaux, sociaux ou culturels. Le « partage des avantages » ne doit pas être confondu avec le « partage des revenus », car ce dernier n'entre pas dans le champ d'application du CNPA. La compétence en matière de perception des redevances sur les ressources naturelles incombe principalement aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ce rapport représente la variété des points de vue et de l'expertise entendus au cours des activités de mobilisation, y compris les discussions de groupe et les réunions bilatérales, tenues d'octobre 2023 à mai 2024.

Les commentaires contenus dans le présent rapport n'ont pas été modifiés au-delà de l'exigence de classer l'ensemble des idées sous quatre thèmes. Les déclarations faites dans le présent document ne sont pas fondées sur le consensus et ne doivent pas être considérées comme telles. Le rapport précise si les commentaires reçus proviennent de l'industrie, des provinces et des territoires, ou des groupes autochtones, le cas échéant, mais n'attribue pas les commentaires aux particuliers. Certains des commentaires reçus peuvent ne pas relever de la portée du CNPA.

Les idées, les points de vue et les domaines d'action suggérés compilés dans le présent document sont tirés d'activités de mobilisation et ne représentent pas nécessairement les points de vue du gouvernement du Canada ou un engagement à les mettre en œuvre et peuvent ne pas relever des domaines de responsabilité

fédérale. Les efforts de mobilisation et les autres travaux visant à éclairer l'élaboration du CNPA respectent les rôles, les responsabilités et les priorités des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones du Canada. Le gouvernement fédéral reconnaît que certaines idées présentées dans ce rapport dépassent les limites des champs de compétence et qu'il travaillera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour soutenir leurs propres efforts en vue de la responsabilité partagée de la réconciliation économique.



Remerciements

Les idées et les points de vue présentés dans ce rapport ont été rendus possibles grâce aux innombrables contributions des communautés autochtones et des organisations dirigées par des Autochtones, des associations industrielles, des entreprises individuelles, de la communauté financière et des représentants des provinces et des territoires. Nous vous remercions de votre temps et de votre participation. De plus, nous remercions les organisations autochtones et les acteurs de l'industrie qui ont consacré du temps à l'organisation des séances de mobilisation et des tables rondes. Un merci spécial à Affinity North et à Naut'sa Mawt Event Management pour leur soutien dans l'organisation d'une série de séances de mobilisation nationales.

Nous reconnaissons que, dans de nombreux cas, ce que nous avons entendu dans le cadre de ce processus a déjà été communiqué au gouvernement fédéral par d'autres moyens. Nous continuons d'être à l'écoute et de travailler à des solutions avec nos partenaires.

RNCan reconnaît que son siège social, situé à Ottawa, se trouve sur le territoire traditionnel et non cédé de la Nation algonquine Anishinaabe. Les activités de mobilisation décrites dans le présent rapport se sont déroulées sur les territoires traditionnels de nombreux groupes autochtones.



Sommaire

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour établir des relations fondées sur le respect mutuel, le partenariat et la reconnaissance des droits. Il s'agit notamment de favoriser la participation, l'appropriation et la prise de décisions des groupes autochtones dans l'exploitation des ressources naturelles et la transition vers une énergie propre.

Dans le cadre de l'engagement de RNCan à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, le ministre des Ressources naturelles a été enjoint à élaborer un CNPA pour « garantir que les Premières Nations et les Métis bénéficient directement des projets de ressources naturelles sur leurs territoires, et que les Inuits bénéficient de projets d'exploitation de ressources naturelles dans l'Inuit Nunangat ». Le CNPA appuie le plan d'action pour la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui engage le gouvernement fédéral à travailler en consultant les groupes autochtones et en coopérant avec eux pour élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à augmenter la participation économique des peuples autochtones et de leurs communautés à l'exploitation des ressources naturelles.

Au sujet de la terminologie

Dans le contexte du CNPA, le secteur des ressources naturelles comprend l'exploitation minière, la foresterie, l'exploitation pétrolière et gazière, l'électricité et l'énergie propre, et ce, à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet. D'autres projets dans les domaines de la pêche et de l'agriculture, par exemple, dépassent la portée du CNPA.

Aux fins du présent rapport, le terme « groupes autochtones » désigne un ou plusieurs gouvernements, communautés, peuples, organisations et sociétés de développement économique des Premières Nations, métis et inuits. Nous reconnaissons que les mots sont importants et qu'il existe de grandes différences entre ces termes. Le rapport précise l'origine des commentaires reçus, le cas échéant.

Les avantages sont définis comme les avantages obtenus par une communauté, une entreprise ou un particulier autochtone découlant de l'activité économique dans le secteur des ressources naturelles. Il peut s'agir d'avantages financiers, environnementaux, sociaux ou culturels. Les avantages dans le contexte du CNPA ne sont généralement pas liés à la modification des

accords actuels de partage des revenus ou à l'introduction de nouveaux arrangements.

Enfin, ce rapport fait parfois référence à la *Loi sur les Indiens* pour reconnaître les répercussions de cette loi sur les peuples autochtones. Nous reconnaissons que de nombreux peuples autochtones au Canada préfèrent ne pas se décrire comme des « Indiens » et considèrent ce terme comme enraciné dans le colonialisme et le racisme.

Processus de mobilisation

De 2022 à 2024, RNCan a collaboré avec des groupes et des organisations autochtones, des experts en développement économique, des représentants de l'industrie et des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'élaboration du CNPA.

S'appuyant sur une approche fondée sur les distinctions qui respecte les priorités particulières des Premières Nations, des Inuits, de la Nation métisse et des signataires de traités modernes, RNCan a mobilisé les groupes autochtones afin de définir conjointement les obstacles et de trouver des solutions potentielles pour améliorer la qualité et la cohérence des avantages que

les groupes autochtones tirent des projets d'exploitation des ressources naturelles (ci-après désignés sous le terme « projets »), notamment en leur donnant la possibilité de participer à ces projets en tant que partenaires.

Le présent rapport résume les divers points de vue recueillis au cours de ces séances de mobilisation.

Thème 1. Avantages économiques

L'accès à des capitaux abordables est devenu un problème crucial. Les participants ont fait remarquer que les groupes autochtones font face à des obstacles systémiques et à des taux d'emprunt plus élevés hérités du colonialisme, notamment à des contraintes systémiques, juridiques et institutionnelles continues, et ont plaidé en faveur d'un programme fédéral de garantie de prêts pour soutenir les groupes autochtones qui cherchent à participer financièrement à des projets. En réponse à cet appel à l'action, le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2024 le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA), fondé sur les annonces antérieures de l'Énoncé économique de l'automne 2023 et du budget de 2023 concernant l'exploration d'options en vue d'un accès accru à des capitaux pour les groupes autochtones qui souhaitent participer financièrement à des projets de ressources naturelles. Les participants ont insisté sur le fait que le programme doit être indépendant des secteurs, soutenir de nombreux groupes autochtones – quelles que soient leur taille, leur capacité ou leur expérience en matière de participation financière – et être suffisamment souple pour saisir l'éventail des

possibilités d'investissement dans le secteur des ressources naturelles et s'adapter aux circonstances uniques d'un projet. Par exemple, certains ont recommandé que le PGPA soit appliqué aux projets hors de l'empreinte d'un projet de ressources naturelles (p. ex. infrastructures connexes).

Les participants autochtones ont insisté sur la nécessité d'harmoniser les avantages financiers avec les valeurs autochtones et les objectifs d'autonomie gouvernementale. Les mécanismes proposés comprenaient des fonds souverains, le partage des revenus tirés des ressources et des exemptions fiscales pour les entreprises autochtones. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont souligné l'importance pour le gouvernement fédéral de respecter leur compétence en matière de revenus tirés des ressources et d'ententes de partage des revenus tirés des ressources. Les participants ont souligné l'importance de faire progresser le développement des entreprises grâce à des possibilités en matière d'approvisionnement. Ils ont plaidé en faveur de la mise en place de mesures incitatives pour que l'industrie choisisse des entreprises autochtones. Les participants ont encouragé le renforcement des liens entre les perspectives autochtones et les priorités en matière d'investissement international, notamment en faisant participer les chefs d'entreprise autochtones aux missions canadiennes destinées à attirer les commerces et les investissements étrangers ainsi qu'aux événements nationaux qui attirent un public mondial.

Thème 2. Capacité

Le renforcement de la capacité des groupes autochtones à participer aux possibilités de

développement économique et à en tirer profit a été jugé essentiel à leur participation efficace aux projets. Les participants ont estimé qu'il était utile de simplifier les processus de demande et de production de rapports pour les programmes fédéraux, par exemple au moyen d'un service d'orientation ou d'un service à guichet unique aidant à trouver l'information, les outils et le soutien pertinents.

Les participants ont souligné que le soutien en matière de capacité est essentiel pour que les groupes autochtones entreprennent des activités qui soutiennent leur participation économique dans le secteur des ressources naturelles. Il peut s'agir d'études de faisabilité, de la planification des activités, de la détermination des possibilités d'investissement, de la planification du développement économique communautaire, de la délivrance de permis et de la conception de projets. Certains ont demandé que les organisations dirigées par des Autochtones jouent un rôle élargi dans la prestation des programmes de renforcement des capacités, compte tenu de leur expertise en la matière et de leurs relations avec les communautés.

Les participants ont demandé un soutien accru pour combler les lacunes en matière de capacité et permettre la prise de décisions éclairées sur la question de savoir si les projets correspondent aux intérêts économiques et sociaux des groupes autochtones. Les participants ont souligné l'importance d'offrir un soutien dédié aux groupes autochtones qui présenteront une demande dans le cadre du PGPA puisqu'il s'agit là de la clé du succès du programme.

L'amélioration de l'accès à la formation a été soulignée comme étant essentielle pour permettre aux groupes autochtones de tirer parti des occasions de participation aux projets.

L'investissement à long terme dans la jeunesse grâce à des activités d'éducation et des offres de stage pour préparer les futurs dirigeants dans le domaine des affaires a été considéré comme primordial. Il a été noté qu'il faudrait appuyer le développement d'une expertise interne en matière d'analyse financière, juridique et technique, ainsi que l'acquisition d'une expertise tierce de confiance. L'importance de la capacité de négocier la participation financière à des projets ou à d'autres accords a été mentionnée. Les participants ont recommandé que les initiatives existantes soient mises à profit et soutenues pour offrir des programmes de formation afin d'aider les communautés à améliorer leur capacité.

Thème 3. Partenariats

Le renforcement des partenariats entre les groupes autochtones, l'industrie et les gouvernements est crucial pour l'exploitation durable des ressources naturelles. Des partenariats respectueux et fondés sur la confiance sont essentiels pour soutenir une participation véritable. Les thèmes communs associés à des partenariats fructueux sont un leadership fort, des partenaires enthousiastes, des accords clairs et un engagement des parties à l'égard de la transparence. Il a également été noté que les parties doivent comprendre les réalités uniques de chaque groupe autochtone, y compris de tout traité pertinent, afin de jeter des bases de la collaboration, de la confiance, de la crédibilité et de la fiabilité.

Certains ont recommandé que le gouvernement ait un rôle à jouer pour favoriser un environnement favorable à des partenariats solides. Il a notamment été proposé d'élaborer et

d'échanger des documents, comme des modèles d'entente, des trousseaux d'outils et des listes de vérification, pour aider les groupes autochtones et l'industrie qui concluent des partenariats, et de fournir des éclaircissements sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Les participants ont demandé un soutien continu pour les programmes gouvernementaux existants qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités, indiquant que les organisations autochtones pourraient en tirer parti pour élaborer des produits et offrir des trousseaux d'outils à l'échelle communautaire. Certains ont demandé un soutien pour faciliter l'apprentissage de nation à nation et l'échange de pratiques exemplaires liées aux ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) afin d'éclairer les ententes futures tout en respectant la confidentialité.

D'autres personnes ont mis en garde contre une approche « universelle » pour les ententes en raison de la nature unique de chaque projet et des objectifs particuliers des groupes autochtones. Les participants de l'industrie ont insisté sur le fait que les modalités d'une entente exigent un engagement profond et qu'elles doivent donc être fondées sur les répercussions potentielles sur les droits des Autochtones, les besoins et les intérêts des communautés et le contexte commercial de chaque projet.

Thème 4. Inclusion

L'inclusion des points de vue autochtones dans les processus décisionnels est vitale pour accroître leur participation au secteur des ressources naturelles. Les participants ont demandé que les peuples autochtones aient des rôles plus importants dans des domaines

comme la gouvernance des projets et les processus réglementaires. La participation dès le début des projets a été jugée importante pour l'intégration des connaissances traditionnelles et l'amélioration des plans de projet.

La nécessité de s'attaquer aux problèmes sociaux tels que le racisme et la discrimination systémiques dans le secteur des ressources naturelles a également été soulignée, tout comme l'importance de créer des milieux de travail sûrs et inclusifs pour tous les peuples autochtones et pour les femmes en particulier.

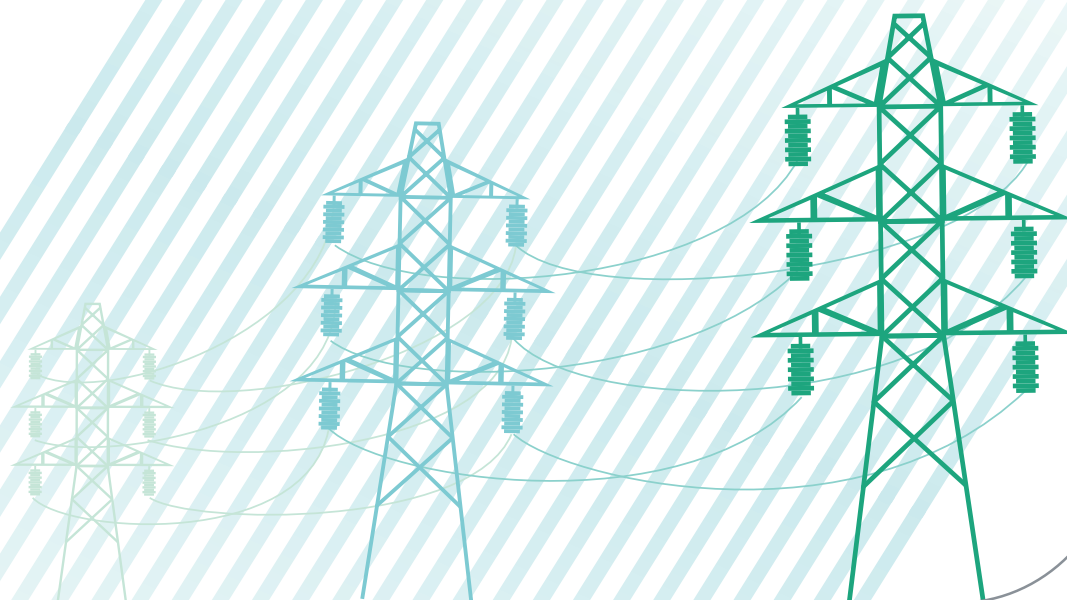
De nombreux participants ont plaidé en faveur de l'intégration des perspectives autochtones dans les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Ils ont suggéré des lignes directrices fédérales pour s'assurer que les mesures ESG représentent les valeurs autochtones et contribuent à la réconciliation économique à long terme.

Conclusion

Le processus de mobilisation a révélé un large soutien aux objectifs du CNPA visant à améliorer les avantages économiques, à renforcer les capacités, à favoriser les partenariats et à accroître l'inclusion. L'élaboration du PGPA a été perçue comme une étape importante vers une participation financière accrue des Autochtones et l'obtention d'un plus grand nombre d'avantages découlant des projets. Bien qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à la réconciliation économique, les idées transmises par les participants peuvent aider à guider la voie à suivre et éclaireront l'élaboration du CNPA.

Table des matières

Processus de mobilisation	1
Thème 1. Avantages économiques	5
Thème 2. Capacité	14
Thème 3. Partenariats	20
Thème 4. Inclusion	25
Annexe A : Ce que nous avons demandé	30





Processus de mobilisation

En 2022, RNCan a lancé un processus de mobilisation en deux phases sur l'élaboration du CNPA. La première phase comprenait plus de 80 discussions d'orientation avec des organisations autochtones, des experts en développement économique, des représentants de l'industrie et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces discussions ont orienté l'approche de mobilisation et ont permis de cerner quatre thèmes pour guider l'élaboration du CNPA :

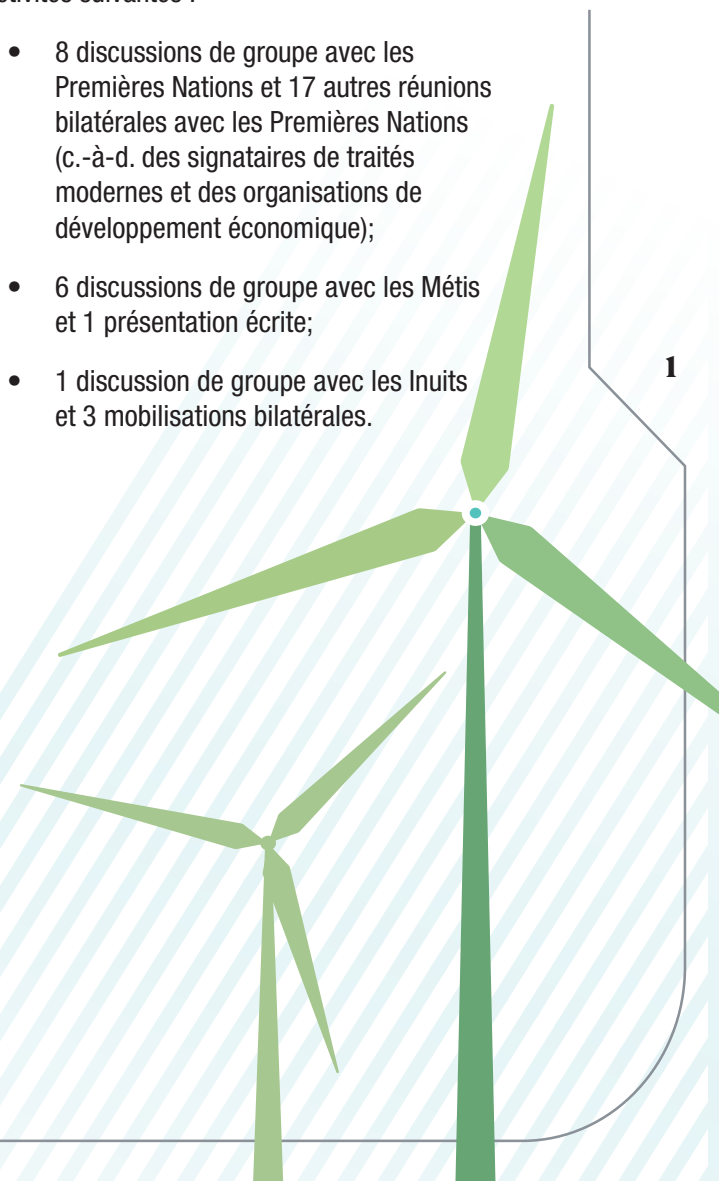
1. Les **avantages économiques** et les façons dont les groupes autochtones peuvent tirer un plus grand nombre d'avantages financiers des projets, notamment par l'amélioration de l'accès à des capitaux abordables.
2. La **capacité** des groupes autochtones à accéder aux programmes gouvernementaux afin de combler les lacunes en matière de capacité et d'évaluer les projets et d'y participer, s'ils choisissent de le faire.
3. Les **partenariats** pour favoriser des relations plus solides entre les groupes autochtones, l'industrie et les gouvernements.

4. L'**inclusion** pour accroître la participation et le rôle décisionnel des peuples autochtones dans les activités d'exploitation des ressources naturelles.

En 2023, RNCan a entamé une deuxième phase de mobilisation plus détaillée fondée sur les thèmes cernés lors de la phase I. Encore une fois, il s'agissait de discussions fondées sur les distinctions avec des groupes autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits et signataires de traités modernes) ainsi qu'avec des experts de l'industrie et les gouvernements provinciaux et territoriaux. D'octobre 2023 à mai 2024, RNCan a tenu une série de discussions de groupe et de réunions bilatérales. L'objectif était de savoir comment mieux soutenir les groupes autochtones pour qu'il puisse participer à des projets et en tirer des avantages durables. Plus de 130 organisations autochtones, gouvernements, associations industrielles et sociétés de développement économique ont participé à cette rencontre. Bien que des discussions de haut niveau aient eu lieu avec des partenaires inuits, ces derniers ont décidé de ne pas poursuivre une mobilisation approfondie.

La mobilisation comprenait les activités suivantes :

- 8 discussions de groupe avec les Premières Nations et 17 autres réunions bilatérales avec les Premières Nations (c.-à-d. des signataires de traités modernes et des organisations de développement économique);
- 6 discussions de groupe avec les Métis et 1 présentation écrite;
- 1 discussion de groupe avec les Inuits et 3 mobilisations bilatérales.



OBJECTIFS...

Faire progresser la réconciliation économique grâce au secteur des ressources naturelles

Notamment en améliorant l'accès à des capitaux abordables

Avantages économiques

Les groupes autochtones tirent des avantages économiques du secteur des ressources naturelles

Quels sont les autres obstacles à l'accès à des capitaux abordables?

MOBILISATION

SUR LE CADRE national sur le partage des avantages

Accroître les avantages que les groupes autochtones tirent des ressources naturelles sur leur territoire

Comprendre les obstacles qui empêchent les Premières Nations, Métis, Inuits, ainsi que les détenteurs de traités modernes de participer dans ce secteur.

Partenariats

Favoriser l'établissement de Partenariats entre les groupes autochtones, l'industrie et les gouvernements

Quel rôle le gouvernement fédéral devrait-il jouer pour avancer des pratiques qui facilitent l'établissement de Partenariats solides?

Capacité

Réduire les obstacles qui empêchent les groupes autochtones de se préparer à Participer dans ce secteur

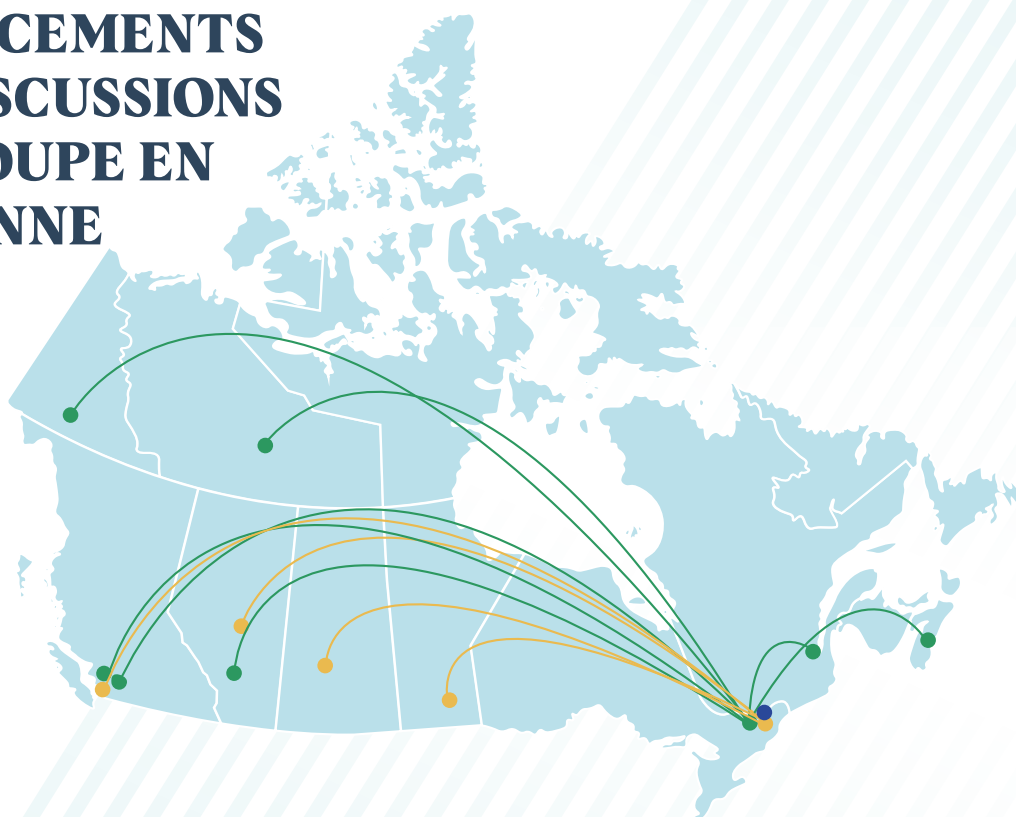
Quels sont les soutiens à la capacité dont les groupes autochtones ont besoin pour Prendre des décisions éclairées sur le Partage des avantages?

Inclusion

Des mesures innovantes soutiennent la représentation des groupes autochtones dans ce secteur y compris dans des rôles décisionnels

Comment ce secteur peut soutenir la Participation économique des groupes autochtones, des femmes et des personnes 2ELGBTQIA+, et garantir leur sécurité?

EMPLACEMENTS DES DISCUSSIONS DE GROUPE EN PERSONNE



Alberta (Edmonton), Saskatchewan (Saskatoon), Manitoba (Winnipeg), Colombie-Britannique (Vancouver), Ontario (Ottawa)



Premières Nations

Atlantique (Halifax), Québec (Québec), Ontario (Ottawa), Prairies (Calgary), Colombie-Britannique (Richmond et Vancouver), Nord (Whitehorse et Yellowknife)



Inuits

Des discussions de haut niveau ont eu lieu avec des partenaires inuits, mais ces derniers ont décidé de ne pas poursuivre une mobilisation régionale approfondie.

MÉTHODES DE MOBILISATION

Type d'activité de mobilisation

- Inuits
- Métis
- Premières Nations (y compris les signataires de traités modernes)
- Associations industrielles autochtones
- Associations industrielles
- Provinces et territoires

Discussion de groupe



Réunion bilatérale



Présentation écrite



PROCESSUS DE MOBILISATION DU CNPA



Thème 1. Avantages économiques

Le secteur des ressources naturelles est un important employeur des peuples autochtones du Canada. Il a appuyé, et continue d'appuyer, les contributions directes et indirectes au bien-être économique des communautés autochtones locales. Cependant, il est encore possible d'accroître la participation accrue et de faire progresser la réconciliation économique. Si la majorité des projets de ressources naturelles actuels et futurs sont situés sur des territoires autochtones ou à proximité, les peuples autochtones sont depuis toujours exclus de la pleine participation aux activités de développement et ne tirent pas de grands avantages économiques des projets. Or, les avantages économiques sont importants pour permettre aux groupes autochtones de progresser vers l'autodétermination et d'investir dans d'autres priorités, comme le logement, l'infrastructure communautaire et la revitalisation de la langue.



Ce que nous avons entendu : L'accès à des capitaux abordables et le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones



6

L'accès à des capitaux abordables a été mentionné comme étant essentiel à la participation financière des groupes autochtones à des projets. En raison de l'héritage du colonialisme, de même que de contraintes juridiques continues telles que celles imposées par la *Loi sur les Indiens*, les communautés autochtones ont moins d'options pour obtenir des capitaux ou tirer parti des actifs existants comme garantie. Ils font ainsi face à des taux d'emprunt élevés, qui sont un obstacle à leur participation financière à des projets. Les participants ont demandé la création d'un mécanisme fédéral pour aider les groupes autochtones à accéder à des capitaux abordables et à partager les avantages des projets.

Programme de garantie de prêts pour les Autochtones

Le budget de 2024 a annoncé que le gouvernement du Canada lancera le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA) d'un montant de 5 milliards de dollars. Ce programme sera mis en œuvre en partenariat avec la Corporation de développement des investissements du Canada et RNCan. Le PGPA vise à aider les gouvernements autochtones et les entités qu'elles détiennent et contrôlent

à part entière à participer financièrement à un éventail de types de projets partout au pays. Les prêts seront consentis par des institutions financières ou d'autres prêteurs (et non par le gouvernement), et le PGPA tirera parti de la cote de crédit favorable du gouvernement du Canada pour réduire le coût d'emprunt pour les demandeurs retenus. Les commentaires et les idées transmises par les partenaires autochtones et d'autres participants à la mobilisation orientent l'élaboration du PGPA, dont le lancement a eu lieu en décembre 2024.

Portée

Presque tous les participants ont souligné l'importance pour le programme d'être indépendant des secteurs, certains proposant de prioriser les projets liés à la transition vers la carboneutralité. Il a été suggéré de déployer des efforts pour s'assurer qu'un ou plusieurs sous-secteurs des ressources naturelles ne dominant pas ou ne prennent pas la majorité des garanties susceptibles d'être fournies, et que les considérations de développement économique régional sont incluses. Certains ont encouragé le gouvernement fédéral à envisager d'élargir la portée au-delà du secteur des ressources naturelles.

L'accent a été mis sur l'importance de la souplesse pour maximiser l'incidence du programme et appuyer l'autodétermination. Les participants ont exprimé leur intérêt pour la participation financière à des projets existants, à des projets consacrés à de nouvelles installations et à des projets de friches industrielles (p. ex. la remise à neuf ou la restauration de propriétés industrielles abandonnées, inactives ou sous-utilisées pour une utilisation future). L'accent a été mis sur l'importance d'obtenir un accès à des capitaux dès le début des projets pour pouvoir influencer leur élaboration et accroître l'efficacité de la réglementation.

Les participants ont recommandé de structurer les ententes de participation financière afin de protéger les actions autochtones à différentes étapes des projets. Par exemple, si une société émet des actions supplémentaires pour obtenir des capitaux, il y a un risque que les actions existantes soient diluées, ce qui réduit la proportion de participation et le droit de vote des actionnaires autochtones.

Les participants ont fait remarquer qu'il est possible que les partenariats de participation financière avec des partenaires de l'industrie non autochtones ne soient pas toujours appropriés ou souhaitables, de sorte que d'autres formes

de participation doivent être admissibles dans le cadre du PGPA, par exemple :

- projets entièrement détenus par des Autochtones;
- propriété autochtone d'éléments auxiliaires des projets (en particulier les infrastructures habilitantes telles que les routes);
- acquisitions (p. ex. une entreprise autochtone qui achète une petite entreprise pour étendre ses activités);
- partie de subventions en espèces pour la participation financière afin de soutenir l'entrepreneuriat précoce et le développement des affaires, en particulier pour les femmes entrepreneures.

Il a été noté qu'il faudrait tenir compte de la façon dont le programme abordera les projets ou les groupes autochtones qui chevauchent les frontières provinciales, territoriales ou internationales. Certains ont souligné la souplesse nécessaire pour permettre aux groupes autochtones d'investir dans des projets à l'extérieur de leurs territoires traditionnels afin de soutenir le développement économique dans des régions qui pourraient avoir moins de

possibilités. Toutefois, certains participants ont déclaré que, bien que la participation financière ne doive pas se limiter aux projets situés sur le territoire traditionnel de certains titulaires de droits, la proximité des projets est un facteur important à considérer lorsqu'on envisage des investissements en actions.



L'accès des Autochtones à des capitaux doit encourager l'autonomie et être souple. Il ne devrait y avoir que peu de restrictions, voire aucune, qui empêchent les communautés autochtones de gérer elles-mêmes leurs finances. Ce sont des communautés autonomes capables d'écrire leur propre destin. Le PGPA doit être aussi ouvert que possible, quelle que soit l'envergure des projets (petits ou grands, à court ou à long terme).

Conception et prestation

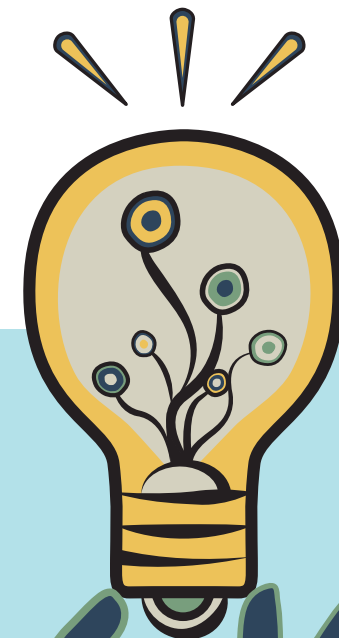
On a constamment insisté sur le fait que l'efficacité du programme est essentielle à son succès. Les participants ont demandé que le PGPA offre des processus d'approbation simplifiés qui évoluent à la vitesse des affaires et s'alignent sur les exigences établies par les institutions financières et d'autres programmes de garantie de prêts. Un processus de préqualification ou de demande par étapes a été suggéré afin que les candidats potentiels puissent déterminer dès le début leur l'admissibilité avant de remplir une demande complète.

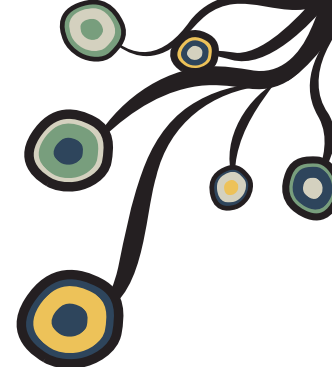
Les participants métis et inuits ont encouragé les activités restreintes fondées sur les distinctions afin d'assurer un accès équitable au programme. Les participants inuits et des Premières Nations dans le Nord ont soulevé des préoccupations quant à l'applicabilité du programme dans un contexte nordique, compte tenu des facteurs uniques qui ont une incidence sur l'état de préparation à l'investissement et les coûts plus élevés des projets. Certains participants ont proposé un volet de programme dédié aux projets nordiques, ce qui pourrait également aider à harmoniser les efforts du gouvernement pour soutenir le développement du Nord.

La souplesse nécessaire pour tenir compte des différences entre les projets est apparue comme un aspect important. Les suggestions comprenaient une échelle d'exigences de diligence raisonnable en fonction de la taille du projet et des risques et options connexes relativement aux remboursements de prêts afin de tenir compte des délais variables pour réaliser un retour sur investissement.

Les participants ont proposé un processus d'admission ouvert au moyen d'un portail en ligne convivial, une liste de vérification complète et des critères clairs. Le processus serait mené par des agents de programme qui peuvent fournir du soutien et travailler en tête-à-tête avec les demandeurs. Ces agents doivent bien connaître le programme, et avoir une expertise financière, une formation sur les compétences interculturelles et la capacité de fournir une rétroaction sur la faisabilité du projet.

Je souhaite un processus de vérification facilement navigable dans le cadre duquel les candidats peuvent aller en ligne et répondre à quelques questions de base pour déterminer leur admissibilité avant de présenter une demande. Le portail en ligne pourrait également indiquer où en est un demandeur dans la phase de développement et souligner les étapes à suivre à partir de ce point.





Les participants autochtones étaient convaincus que le programme doit être dirigé par des Autochtones (avec le soutien du gouvernement fédéral) et que l'évaluation doit porter sur des projets dotés de structures de gouvernance autochtones. Ils se sont dits préoccupés par le fait que le programme soit perçu comme une subvention de l'industrie ou qu'il devienne un levier stratégique si la prise de décisions n'est pas transparente.

Il a été noté qu'il faudrait tenir compte de la façon dont les projets seraient évalués sur le plan des avantages. Par exemple, on s'est demandé si la préférence serait accordée à un projet qui offre des avantages moindres à plusieurs groupes autochtones ou à un projet qui offre des avantages importants à un seul groupe autochtone.

Un thème commun était de veiller à ce que le programme profite à de nombreux groupes autochtones, et pas seulement à ceux qui ont une grande capacité et de l'expérience des ententes sur les capitaux. Les petits groupes pourraient être désavantagés, et des efforts doivent être déployés pour que le programme fonctionne à plus petite échelle. Les participants ont souligné la valeur des consortiums en tant que mécanisme de partage des risques, de réduction du fardeau en matière de capacité et de partage des apprentissages entre les groupes autochtones.

Les participants ont insisté sur le fait que le PGPA doit être suffisamment doté en capitaux et ont recommandé un examen annuel pour envisager l'expansion du programme.

Soutien en matière de capacité pour l'analyse des investissements et la diligence raisonnable

Les participants ont convenu que la capacité du PGPA d'offrir un soutien suffisant en matière de capacité sera la clé de son succès.

Il a été mentionné que la capacité représente souvent un défi pour les groupes autochtones qui ne disposent peut-être pas des structures pour prendre des décisions éclairées en temps opportun. De plus, certains groupes autochtones ont une expérience financière minimale, ce qui pourrait poser un risque s'ils sont approchés par des acteurs mal intentionnés tentant de profiter du programme sans avoir à l'esprit l'intérêt du groupe.

Il a été noté que le soutien en matière de capacité est nécessaire pour évaluer une entente et pour que les groupes autochtones élaborent en collaboration les modalités de l'entente, en particulier en ce qui concerne les actifs liés à des installations nouvelles.

Les participants autochtones ont souligné que la participation financière à des projets peut être séduisante, mais que les risques doivent être compris. Il a été noté que les groupes autochtones doivent faire leur propre analyse de la faisabilité des projets pour s'assurer qu'une entente se situe dans leur intérêt. Les participants ont recommandé des possibilités de formation décrivant les risques et les possibilités des différents modèles de partenariat.

Les participants ont indiqué que le coût et la disponibilité des conseillers externes peuvent entraîner des retards dans la mise en place des évaluations. Il a été suggéré que les organisations dirigées par des Autochtones (avec le soutien du gouvernement) créent un bassin validé d'experts tiers en mesure de fournir des conseils externes et d'agir en tant qu'équipe externe n'ayant pas d'intérêt dans les projets. Les participants ont également demandé que l'on continue d'investir dans la capacité des organisations dirigées par des Autochtones, car elles offrent à leurs membres un précieux transfert de connaissances qualitatives qui peuvent accroître l'état de préparation des entreprises aux possibilités.

Interaction avec d'autres initiatives

Les participants ont insisté sur le fait que le PGPA doit être harmonisé avec d'autres programmes gouvernementaux et permettre le cumul (c.-à-d. la capacité de tirer parti simultanément de plusieurs programmes). La collaboration entre les programmes fédéraux et provinciaux de garantie de prêts a été encouragée, en particulier en ce qui concerne les exigences en matière de demande et de diligence raisonnable afin de favoriser l'uniformité entre les programmes et d'accroître l'efficacité du processus de demande.

Les participants ont souligné l'importance d'une approche pangouvernementale pour s'assurer que de bons projets peuvent être réalisés en temps opportun. Cela était particulièrement pertinent dans le Nord, où les projets présentant des sources de revenus suffisantes sont limités et nécessitent souvent un cumul de l'aide gouvernementale pour accroître leur viabilité. Les participants inuits ont souligné l'importance pour le programme de respecter les objectifs de la *Politique sur l'Inuit Nunangat*.

Il a été noté que toute interaction du programme avec d'autres initiatives, comme les crédits d'impôt à l'investissement ou les programmes qui soutiennent les petites et moyennes entreprises, doit être évaluée afin d'atténuer les effets négatifs imprévus.

Seuils

La rétroaction sur les seuils était mitigée, car la définition de « grands projets » variait d'un secteur et d'une région à l'autre. Il faut reconnaître que l'accès aux possibilités peut coûter plus cher dans certaines régions que dans d'autres et que les projets dans différents sous-secteurs des ressources naturelles présentent des exigences de coûts différentes.

Alors que certains ont demandé l'établissement d'un montant minimum de prêt, beaucoup ont demandé que le PGPA n'ait pas de seuils ou des seuils très bas pour s'assurer de ne pas exclure les ententes de plus petite valeur. Il a été noté que les plus petites ententes représentent un moyen efficace d'établir la confiance et la capacité, permettant ainsi des ententes de plus grande envergure à l'avenir.

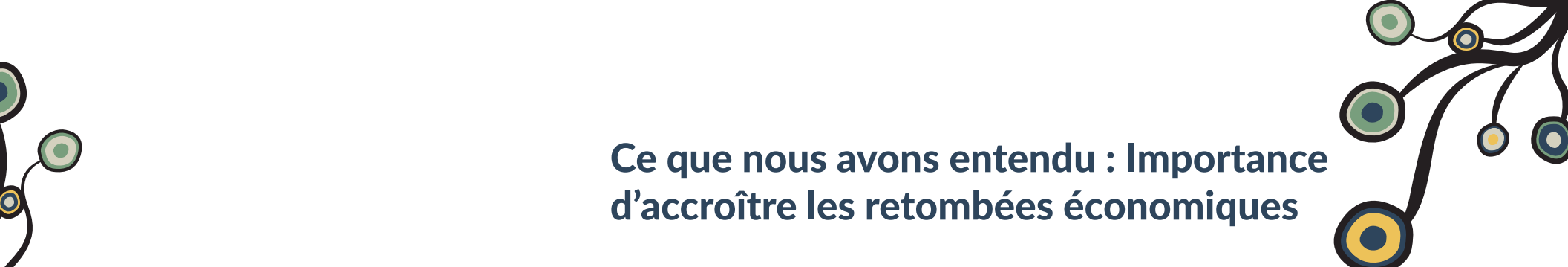
En ce qui concerne le seuil supérieur, les participants ont suggéré d'éviter d'établir un montant maximal garanti et de laisser plutôt la souplesse nécessaire pour évaluer les demandes au cas par cas, le risque constituant le facteur directeur. Les participants représentant les associations industrielles autochtones ont déclaré qu'il est essentiel que la conception du PGPA ne crée pas de mesures incitatives perverses qui empêchent les demandeurs de recevoir des petites et moyennes garanties en faveur de garanties plus importantes.

Risque

Certains ont fait remarquer que les programmes provinciaux existants de garantie de prêts pour les Autochtones ont souvent une faible tolérance au risque lié aux projets. Ils ont encouragé le gouvernement fédéral à envisager d'adopter une tolérance au risque plus élevée. Bien que les projets à faible risque puissent être plus attrayants pour l'investissement, de nombreuses personnes ont exprimé leur intérêt à participer à des projets ayant un profil de risque plus élevé, particulièrement en ce qui a trait à la transition vers la carboneutralité. Il a été noté que la participation financière à des projets à faible risque est souvent déjà possible en accédant à un financement conventionnel.

Certains participants ont mis en garde contre le fait que, comme pour tout investissement, la participation financière comprend intrinsèquement un risque. Il a été souligné que les relations pourraient être considérablement affectées si les conditions du marché changeaient pour devenir moins favorables après qu'une entreprise a encouragé un partenaire autochtone à investir dans un projet. Par conséquent, l'importance pour les groupes autochtones d'évaluer le risque posé par la participation financière a été soulignée.

Les participants autochtones ont insisté sur le fait que le programme doit être conçu de manière



Ce que nous avons entendu : Importance d'accroître les retombées économiques

à ce que le risque repose sur le secteur privé plutôt que d'être transféré au gouvernement ou aux groupes autochtones. Ils ont recommandé que le PGPA établisse des niveaux de protection pour s'assurer que les ententes sont équitables et justes et pour réduire au minimum le risque que les entreprises traitent de mauvaise foi avec les groupes autochtones.

Il faudrait tenir compte de la façon dont les groupes autochtones peuvent participer à des projets lorsque la rentabilité peut être limitée au départ, comme dans le cas des projets de décarbonation ou de captage, d'utilisation et de stockage du carbone.

Il a également été noté que le profil de risque associé à la participation financière varie d'un secteur à l'autre et que, dans certains cas, cette participation n'entraînerait pas d'avantages à court ou à moyen terme pour les communautés (en raison du temps qu'il faut pour élaborer un projet jusqu'à la production).

Certains participants ont suggéré de mettre l'accent sur le soutien des investissements dans les infrastructures ou les chaînes d'approvisionnement habilitantes, car celles-ci sont plus sûres et peuvent également servir à de multiples fins – ce qui peut avoir de multiples avantages pour les communautés – plutôt que d'être liées à un seul projet.

Les participants autochtones ont insisté sur le fait que les approches visant à obtenir des avantages économiques doivent s'ajuster aux valeurs autochtones et être éclairées par l'objectif de l'autodétermination. Par conséquent, la façon dont le rendement du capital investi est dépensé doit être décidée par chaque groupe autochtone. Les participants autochtones ont fait ressortir qu'il est important de tenir compte des répercussions sociales d'un projet ainsi que des avantages financiers pour s'assurer que des effets positifs sont réalisés.

Certains participants de l'industrie ont suggéré que la définition des priorités communautaires soit financée par le gouvernement et approuvée par les promoteurs autochtones avant de négocier des ententes et de présenter une demande de projet.

Les participants ont appelé à une ouverture aux structures économiques novatrices afin que les groupes autochtones reçoivent directement des avantages financiers découlant des projets. Les exemples comprenaient les fonds souverains (c.-à-d. un fonds d'investissement appartenant au gouvernement utilisé pour générer des avantages économiques pour les citoyens) ou les fiducies pour aider à sécuriser la richesse générationnelle, les exemptions fiscales pour les entreprises autochtones hors réserve, l'accès aux crédits d'impôt à l'investissement

fédéraux et la fourniture d'actions par l'intermédiaire de mesures incitatives fédérales, telles que des crédits d'impôt et des mesures de soutiens sectorielles.

Les participants inuits ont souligné que, dans de nombreux cas, ils ont mis en place des structures novatrices pour s'assurer que les avantages économiques sont partagés, mais qu'il reste encore du travail à faire pour stimuler le développement économique à long terme et une plus grande autonomie dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. Par exemple, ils ont favorisé les projets qui font progresser les infrastructures à double usage, comme les logements qui peuvent être construits pour un projet et utilisés ultérieurement pour loger des membres de la communauté.

Pour les groupes autochtones qui n'ont pas l'intérêt ou la capacité de prendre part à des projets complets, le gouvernement et l'industrie doivent explorer les possibilités de participation à des activités restreintes. Cela comprend les contrats de développement et d'entretien de biens matériels ou d'infrastructures habilitantes (p. ex. routes, usines de traitement de l'eau, infrastructures électriques).

Les participants autochtones ont déclaré que les organismes de réglementation devraient exiger que les promoteurs partagent les avantages découlant des projets. Ils ont fait

remarquer que l'objectif d'approvisionnement de 5 % du gouvernement fédéral pour les entreprises autochtones est positif, mais qu'il devrait également y avoir un seuil minimal requis pour l'approvisionnement de projets auprès des groupes autochtones touchés, dans la mesure du possible.

Certains participants de l'industrie se sont montrés défavorables à cette idée, faisant remarquer que les exigences d'approvisionnement sont propres à chaque projet et que des conflits d'intérêts pourraient survenir si les organisations autochtones jouaient un rôle de réglementation.

Il a également été noté que le gouvernement fédéral a l'occasion d'être plus stratégique en ce qui concerne le déploiement des contrats fédéraux pour renforcer la capacité des entreprises appartenant à des Autochtones, ce qui les aidera à être plus compétitives. Les participants signataires de traités modernes ont fait remarquer que, même si certaines ententes sur l'autonomie gouvernementale comprennent des cibles d'approvisionnement, ces exigences ne sont pas toujours respectées.

Le partage des revenus tirés des ressources a été mentionné comme un moyen de répartir les avantages. Les suggestions comprenaient le partage équitable d'un pourcentage des revenus

tirés des ressources (c.-à-d. les redevances) avec les groupes autochtones ou la remise d'une partie de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés provenant de projets réalisés à proximité de leur territoire. Certains ont recommandé l'élaboration d'un cadre de paiements de transfert pour les peuples autochtones, dans lequel le gouvernement fédéral verserait une somme équivalente aux fonds versés par les provinces et les territoires aux communautés autochtones sous forme de redevances sur les ressources naturelles, de partage des revenus et d'autres accords similaires.

Les participants ont souligné la valeur des approches régionales en matière de partage des revenus et ont encouragé les discussions entre les groupes autochtones et les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral afin de réexaminer les cadres actuels de partage des revenus tirés des ressources. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont souligné l'importance pour le gouvernement fédéral de respecter leur compétence à l'égard des revenus tirés des ressources.

On a encouragé les peuples autochtones à jouer un rôle plus important pour faire progresser les objectifs d'investissement international. Les associations d'entreprises et de l'industrie ont souligné l'importance de faire participer les chefs d'entreprise autochtones aux missions

canadiennes destinées à attirer les commerces et les investissements étrangers ainsi qu'aux événements nationaux qui attirent un public mondial afin de mettre en évidence les avantages économiques des partenariats entre les Autochtones et l'industrie et d'évoquer des occasions d'investissement précises.



Principaux champs d'action proposés dans le cadre de la mobilisation



Établir un mécanisme fédéral pour soutenir l'accès des Autochtones à des capitaux (c.-à-d. le PGPA), avec des fonds accrus pour appuyer l'analyse des investissements et la diligence raisonnable.



Mettre en place des mesures incitatives pour que l'industrie augmente les activités d'approvisionnement et de développement commercial des Autochtones.



Promouvoir les priorités des Autochtones en matière d'investissement international au moyen de missions commerciales afin d'attirer les investissements et de réaliser davantage de projets au Canada.



Soutenir la participation des Autochtones au-delà de la participation financière à des projets, notamment en investissant dans des projets entièrement détenus par des Autochtones et dans des éléments de grands projets.



Thème 2. Capacité

La capacité a été décrite comme le fait, pour les groupes autochtones, de disposer des soutiens et des capacités nécessaires pour évaluer si les projets correspondent aux valeurs de la communauté et s'ils sont dans l'intérêt financier et communautaire. Il a été noté que de nombreux groupes autochtones font face à des lacunes de longue date en matière de capacité.

Ce que nous avons entendu : Améliorer la capacité liée aux projets de ressources naturelles

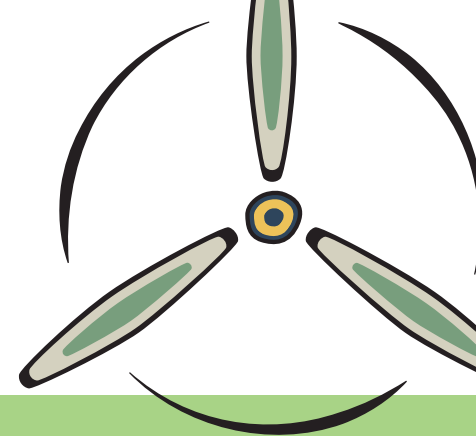
Un large éventail de besoins en capacités du secteur des ressources naturelles a été soulevé. L'état de préparation des communautés et la capacité propre aux projets sont ressortis comme deux domaines clés. L'état de préparation des communautés fait référence aux compétences fondamentales, aux politiques et aux institutions qui doivent être en place pour qu'un groupe autochtone soit prêt à bénéficier des projets. Les compétences propres aux projets font référence à l'expertise juridique, financière et technique nécessaire pour évaluer et mettre en œuvre des projets. En appuyant des organisations comme la First Nations Major Projects Coalition, RNCan appuie la croissance des possibilités de renforcement des capacités.

État de préparation des communautés

Les participants ont souligné l'importance d'appuyer les efforts proactifs de renforcement des capacités dans les communautés. Celles-ci sont ainsi prêtes à planifier l'avenir et à prendre des décisions d'affaires fondées sur les valeurs autochtones. Pour de nombreux groupes autochtones, il est nécessaire de répondre à des besoins fondamentaux tels que les soins de santé, le logement et l'eau potable avant d'envisager de faire progresser les projets ou d'y participer.

Le gouvernement du Canada doit accroître les possibilités de renforcement des capacités autochtones grâce à des investissements sociaux fondamentaux dans le logement, les soins de santé, l'eau et les infrastructures qui contribuent à l'amélioration des résultats et de la qualité de vie des peuples autochtones. Ces éléments jouent un rôle crucial et doivent être en place pour que les communautés soient prêtes à participer financièrement.





Les participants métis ont souligné qu'ils sont aux prises avec des problèmes de capacité qui les empêchent d'envisager de participer au secteur des ressources naturelles.

Une bonne pratique mentionnée par les participants consiste à élaborer une vision et un plan global communautaires afin de s'assurer que les valeurs et les priorités sont prises en compte et équilibrées avec le développement économique. Cela comprend la collecte de données socioéconomiques de base pour les groupes autochtones afin de comprendre leur point de départ et l'influence qu'un projet pourrait avoir sur eux.

Les participants ont souligné la nécessité d'accroître la capacité d'aménagement du territoire afin de s'assurer que les conséquences environnementales et culturelles sont prises en compte lors de l'évaluation des projets potentiels et d'acquérir des connaissances sur les ressources naturelles sur leur territoire.

Les participants inuits ont mis l'accent sur les problèmes de capacité propres au Nord, notamment les problèmes de logistique et d'approvisionnement, d'accès à de la formation et de maintien en poste du personnel. Certains défis liés à l'acquisition de connaissances et à la transmission de celles-ci aux jeunes ont également été relevés.

L'importance d'un bon fonctionnement et d'un effectif complet des administrations locales a été un thème clé. Les administrations locales doivent être prêtes à saisir les occasions de projet lorsqu'elles se présentent.

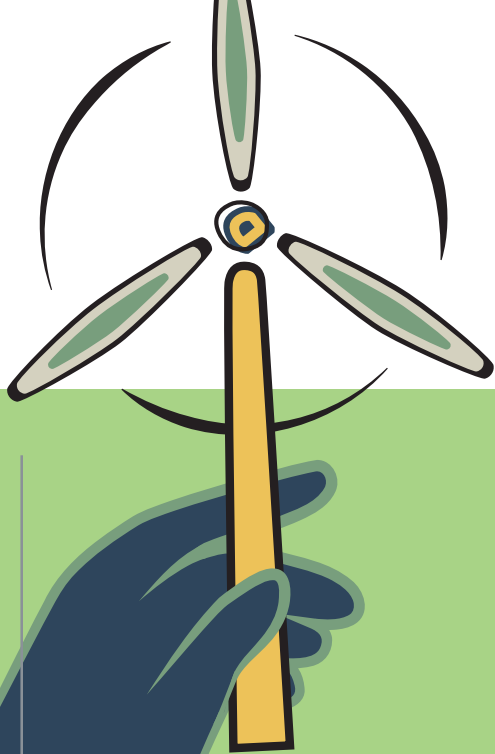
Des programmes sont également nécessaires pour développer la capacité humaine en vue de la prise en charge ou de la direction de projets, investir dans l'élargissement des portefeuilles économiques, mieux comprendre les décisions d'investissement à court et à long terme, et assurer une gestion financière saine. Les participants ont plaidé en faveur d'un soutien continu aux programmes gouvernementaux qui, finalement, aident les groupes autochtones à prendre des décisions éclairées quant à leur participation économique dans le secteur des ressources naturelles. Les programmes assortis de modalités souples qui couvrent un large éventail d'activités (p. ex. l'offre de subventions et de contributions pour des activités comme les études de faisabilité, la planification du développement commercial et économique, les évaluations environnementales, la conception de projets et les activités de délivrance de permis) ont été jugés particulièrement efficaces.

Le rôle des agents de développement économique a été souligné, car ils sont souvent chargés de repérer et d'évaluer les possibilités de financement et les occasions d'affaires. Les

niveaux de financement actuels des agents de développement économique ont été jugés insuffisants, ce qui pose des défis d'embauche et de maintien en poste du personnel, en particulier pour les petits groupes autochtones.

De même, la création et la gestion de sociétés de développement économique solides, liées aux valeurs de la communauté et dotées d'une gestion financière indépendante et d'une autonomie politique ont été considérées comme des outils fondamentaux pour soutenir le leadership ou les partenariats dans les projets. Certaines organisations comme le Conseil de gestion financière des Premières Nations sont perçues comme jouant un rôle clé dans la certification des fiducies et des sociétés de développement et dans l'actualisation des normes.

Le renforcement des capacités doit se faire en amont (avant qu'il n'y ait un besoin), de sorte que les partenaires autochtones sont prêts à saisir les possibilités de partenariats dès qu'elles se présentent.



La formation professionnelle et le développement des compétences sont considérés comme des éléments clés de l'état de préparation permettant de saisir les possibilités. Il a été souligné que les programmes de soutien aux capacités qui offrent simultanément de la formation et des possibilités d'emploi sont précieux pour l'embauche et le maintien en poste de travailleurs qualifiés. Il a été noté que certains emplois dans le secteur des ressources naturelles sont souvent occupés par des travailleurs qui viennent de l'extérieur de la province ou du territoire alors qu'ils pourraient être occupés par des travailleurs autochtones locaux si ces derniers bénéficiaient d'une formation accrue et d'un soutien des capacités. Les participants de l'industrie ont recommandé de tirer parti des programmes de préparation au travail existants pour les

travailleurs autochtones, mis en œuvre par des tiers, et d'encourager les jeunes Autochtones à se tourner vers des carrières dans le secteur des ressources naturelles.

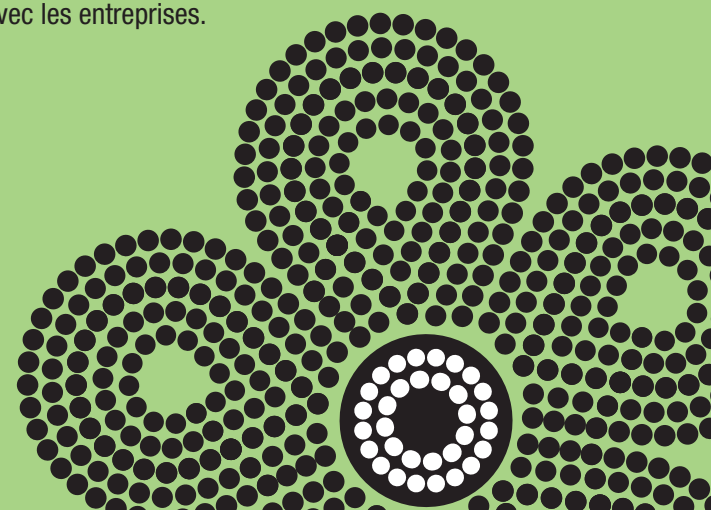
Capacités propres aux projets

Les participants ont souligné l'importance pour les groupes autochtones de mener leur propre analyse afin de déterminer s'ils souhaitent investir dans un projet donné. Une analyse indépendante est également requise pour les groupes autochtones qui envisagent de diriger eux-mêmes des projets. Pourtant, les groupes autochtones n'ont souvent pas l'expertise nécessaire pour entreprendre des évaluations préliminaires et solides de projets, ce qui les empêche de maximiser les avantages qu'un projet pourrait procurer sur les plans des emplois, des affaires et des investissements.

Les domaines d'expertise requis sont les domaines juridique, financier et technique (p. ex. ingénierie, géologie). Les participants ont fait remarquer qu'il sera important de développer certains de ces domaines en interne, tandis que d'autres devront probablement toujours faire l'objet de sous-traitance. Il a été noté qu'un soutien sur mesure pour des étapes précises de la mise en œuvre du projet est nécessaire, en particulier pour les premières étapes, qui ne font souvent pas partie du champ d'application des programmes gouvernementaux.

Pour faciliter l'évaluation des projets, les participants ont discuté de la manière dont la mise en commun des connaissances des groupes autochtones pourrait créer une base d'information qui éviterait aux groupes de devoir repartir de zéro pour chaque projet. Par exemple, la création de listes régionales de professionnels de confiance et d'une stratégie régionale de renforcement des capacités pourrait aider à soulager la pression exercée sur chaque groupe en vue de l'acquisition de l'expertise requise.

La nécessité d'avoir la capacité de négocier des ententes de participation financière ou d'autres accords a été mentionnée. L'un des points de vue exprimés est que le gouvernement doit renforcer son soutien aux organisations dirigées par des Autochtones afin qu'elles collaborent avec l'industrie pour donner des cours sur la manière dont les groupes autochtones peuvent négocier avec les entreprises.



Ce que nous avons entendu : Améliorer l'accès aux programmes sur les ressources naturelles

Les participants autochtones ont indiqué qu'ils se heurtent à des obstacles lorsqu'ils tentent d'accéder à du financement des programmes pour accroître leurs capacités. Ces obstacles sont souvent plus importants pour les petits groupes autochtones ou ceux qui souffrent de grandes lacunes en matière de capacité. L'importance d'un accès équitable aux programmes a été soulignée.

Les participants ont invité le gouvernement à réduire les approches universelles pour la mise en œuvre des programmes, car la flexibilité permettrait à un plus grand nombre de groupes autochtones d'accéder aux aides. Dans certains cas, il pourrait être plus efficace que les programmes soient mis en œuvre par une tierce partie, par exemple une organisation dirigée par des Autochtones ou une initiative conjointe entre l'industrie et le gouvernement. Il a été souligné que les associations et les institutions financières autochtones existantes doivent bénéficier d'un financement organisationnel afin de contribuer au renforcement des capacités autochtones, d'améliorer l'accès aux programmes et d'éclairer la gouvernance des programmes.

L'un des principaux thèmes soulevés était les défis associés aux processus de demande et de déclaration des programmes. Ceux-ci peuvent être lourds et obliger les groupes autochtones à consacrer des ressources

aux étapes administratives au lieu de se concentrer sur le renforcement des capacités ou l'avancement des projets. Tous ont convenu que la responsabilisation est importante, mais que les exigences actuelles de production de rapports n'augmentent pas toujours l'intégrité des programmes. En outre, il faudrait assouplir les mécanismes de production de rapports, par exemple en permettant des méthodes de communication orale, visuelle et qualitative ainsi que la présentation dans des langues autochtones.

Afin de réduire la charge que représentent la présentation des demandes et la production de rapports, les signataires de traités modernes ont souligné l'intérêt de faire circuler les fonds par l'intermédiaire de leurs accords de transferts fiscaux, plutôt que par l'intermédiaire de processus propres à chaque programme.

Il faut réduire les formalités administratives. Lorsqu'il s'agit de décider s'il y a lieu de présenter une demande (de participation à un programme), le montant du financement disponible est souvent mis en balance avec les exigences de production de rapports.



La proposition la plus courante pour améliorer l'accès aux programmes fédéraux était d'établir un guichet unique ou un service de navigateur afin d'améliorer la clarté, la coordination et la cohérence de l'ensemble des programmes fédéraux de renforcement des capacités pour les groupes autochtones. Voici quelques-unes des propositions pour ce modèle :

- un répertoire ou un tableau de bord évolutifs accompagnés d'une liste centralisée des programmes offerts par les différents ministères ainsi qu'un accès aux responsables de programmes (qui ont reçu une formation sur les compétences culturelles) afin de les aider à déterminer les programmes les plus pertinents;
- un bassin de financement unique où les groupes autochtones présentent une demande et où les fonds sont alloués à partir des programmes concernés. Le fardeau administratif serait ainsi transmis au gouvernement fédéral;
- des webinaires organisés par le gouvernement (dont les enregistrements sont disponibles en ligne) décrivant les programmes disponibles et incluant des témoignages de groupes autochtones qui ont recours aux programmes;
- la transparence des décisions de financement, notamment au moyen de rétroactions sur la manière d'améliorer les futures demandes.



Principaux champs d'action proposés dans le cadre de la mobilisation



Appuyer l'aménagement et la gestion à long terme du territoire, notamment en augmentant le financement des études sur l'aménagement du territoire et les évaluations environnementales.



Aider les groupes autochtones à prendre des décisions éclairées sur les projets, notamment en mettant sur pied une expertise interne en analyse financière, juridique et technique ainsi qu'en acquérant une expertise de tiers de confiance.

Renforcer la capacité de gouvernance des groupes autochtones, notamment en augmentant le soutien aux agents et aux sociétés de développement économique.



Améliorer la capacité de perfectionnement des entreprises autochtones, notamment en améliorant l'accès à la formation offerte par les organisations dirigées par des Autochtones.



Simplifier les processus de demande et de production de rapports pour les programmes fédéraux de renforcement des capacités, par exemple au moyen d'un service d'orientation ou d'un service de demande à guichet unique, et continuer d'appuyer ces programmes.

Thème 3. Partenariats

Le respect et la confiance dans les partenariats entre l'industrie et les groupes autochtones ont été désignés comme des éléments clés pour favoriser une participation véritable dans le secteur des ressources naturelles. Les thèmes communs relevés quant aux partenariats réussis sont un leadership fort, des partenaires enthousiastes, des accords clairs et un engagement des partenaires à l'égard de la transparence. Il a été noté que le gouvernement a un rôle à jouer pour favoriser un environnement favorable à l'établissement de partenariats solides.

Ce que nous avons entendu : Partenariats entre les groupes autochtones et l'industrie

Les valeurs autochtones, notamment les enseignements des sept générations, qui consistent à tenir compte de l'incidence des décisions sur les sept générations à venir, s'inscrivent dans le cadre de partenariats à long terme. Les participants estiment que les modèles de partenariat novateurs qui définissent des priorités à long terme aboutissent à une réussite à long terme.

La participation dès le début du processus a été jugée cruciale. Selon les participants, avant que l'industrie ne commence la mise en œuvre d'un projet, des discussions doivent avoir lieu pour définir celui-ci et vérifier s'il respecte les valeurs et la vision des communautés touchées. Les promoteurs doivent présenter leurs idées aux groupes autochtones, et non des plans définitifs. Cela permettrait de recalibrer la dynamique du pouvoir et de créer un environnement plus sûr sur le plan culturel pour les partenariats.

Les participants ont encouragé la mise en place de mécanismes de consultation permanente entre les promoteurs et les membres des communautés à tous les niveaux (p. ex. les chefs élus, les chefs héréditaires, les agents de développement économique, les jeunes et les Aînés).

Les participants métis ont déclaré qu'ils sont souvent exclus des conversations initiales avec l'industrie lors de l'élaboration des projets, ce qui peut être un frein à leur participation ultérieure.

La confiance est nécessaire, mais elle se construit au fil du temps et nécessite des Autochtones et des agents de liaison de confiance. Les visites dans les communautés sont importantes, tout comme la participation à de multiples réunions.





Il a été noté qu'une approche générale à l'égard des relations avec les groupes autochtones est inadéquate. Il est important de comprendre les réalités uniques de chaque groupe, y compris de tout traité pertinent. Les parties doivent apprendre à se connaître pour jeter les bases de la collaboration, de la confiance, de la crédibilité, de la fiabilité, de l'échange de connaissances et de la communication. À titre d'exemple, un groupe autochtone a élaboré un guide culturel afin que les promoteurs potentiels puissent comprendre l'histoire et le contexte locaux.

Les participants autochtones souhaitent que davantage de projets fondés sur des priorités communautaires soient menés par des Autochtones. Ils ont souligné l'importance pour les groupes autochtones d'adopter une position plus ferme lorsqu'ils sont approchés par l'industrie et de collaborer à la création de projets fondés sur une vision commune. Certains ont fait remarquer que les groupes autochtones doivent être responsables de l'intendance des projets pour s'assurer que ceux-ci priorisent la préservation de leur culture et de leurs valeurs au lieu d'être uniquement motivés par des objectifs de développement.

Lors de l'exploration de partenariats nécessitant une participation financière, les risques doivent être bien définis et compris. Il a été noté que les capitaux propres apportent à la fois des avantages

et des risques pour les générations futures, de sorte que les décideurs doivent envisager des moyens de réduire les responsabilités.

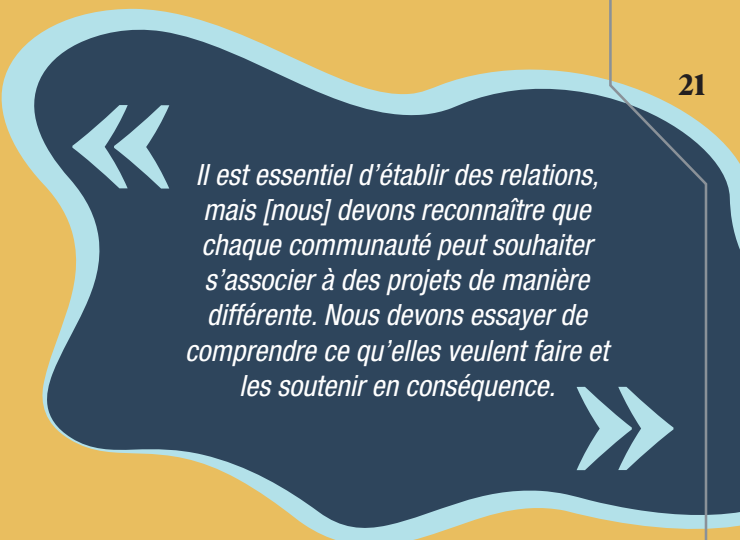
La participation financière à des projets existants présente des risques particuliers liés au vieillissement des actifs, qui peuvent entraîner des coûts d'entretien imprévus ou une réduction des sources de revenus. Il a été suggéré que la mise en place d'autres mécanismes pour obtenir une part des revenus des projets (p. ex. des modèles fiscaux) pourrait être un moyen plus efficace de tirer profit de ce type de projet.

Voici d'autres suggestions pour améliorer les partenariats et les structures de propriété autochtone :

- Exiger que les projets offrent aux groupes autochtones la possibilité d'y participer financièrement (p. ex. les nouveaux projets de transport d'électricité d'Hydro One et de BC Hydro).
- Établir des entreprises (ou des coentreprises) détenues et exploitées par la communauté pour fournir des services continus, depuis la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux opérations de l'industrie.
- Accroître le soutien à la propriété autochtone dans les infrastructures

habilitantes, comme les routes et les lignes de transport d'électricité, qui appuient les projets.

- Envisager des modèles de sociétés à responsabilité limitée où des entités non autochtones s'associent à des entités autochtones.



Il est essentiel d'établir des relations, mais [nous] devons reconnaître que chaque communauté peut souhaiter s'associer à des projets de manière différente. Nous devons essayer de comprendre ce qu'elles veulent faire et les soutenir en conséquence.

Les participants invitent les promoteurs à collaborer avec les groupes autochtones pour gérer les conséquences des projets. Bien que l'assainissement soit essentiel, il arrive que la remise du territoire dans son état d'origine ne soit pas la meilleure solution. Par exemple, les groupes autochtones pourraient juger utile d'entretenir les voies de desserte qui améliorent l'accès à des zones importantes.



Ce que nous avons entendu : Élaborer de meilleures ententes

L'établissement d'ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) et d'autres ententes entre les groupes autochtones et l'industrie est une pratique acceptée. Il s'agit généralement de contrats confidentiels propres à des projets ou à des groupes autochtones qui définissent les obligations de chaque partie dans des domaines comme la mobilisation, l'emploi, la formation, l'approvisionnement, la surveillance et la gestion de l'environnement, et les ententes de financement.

Bien que les ERA jouent un rôle dans la promotion de l'inclusion et du partage des avantages, certains problèmes ont été relevés en ce qui concerne la structure et le contenu des ERA typiques. Les participants autochtones se sont dits préoccupés par la façon dont les ERA ont été mises en œuvre à ce jour. Ils ont suggéré de créer des comités avec des représentants autochtones et des représentants de l'industrie pour traiter les cas où les ententes ne sont pas respectées.

Les participants sont favorables à ce que les ERA aillent au-delà des exigences minimales et offrent des emplois de premier échelon. Des ERA plus solides offrirait des possibilités d'avancement professionnel et de gestion de projet. Il a été suggéré que les ERA renforcent d'autres avantages économiques tels que les redevances et la participation financière. Les participants autochtones ont souligné l'intérêt pour les promoteurs d'offrir de la formation, des bourses d'études et du mentorat rémunéré aux membres

des communautés afin d'établir des relations et d'instaurer un climat de confiance.

Les participants sont favorables à la conclusion de protocoles d'entente définissant les relations entre les groupes autochtones et les promoteurs (p. ex. la fréquence des rencontres entre le chef et le PDG), étayés par un contrat définissant les exigences du projet dans le respect des valeurs autochtones. Le protocole d'entente pourrait être à long terme et évolutif, tandis que les détails propres au projet pourraient être enchâssés dans des ententes à court terme (p. ex. trois à cinq ans).

Une fois la conformité, la relation et la confiance établies, l'adhésion suit. C'est ce qui permet aux gens de s'impliquer.

On a constaté l'asymétrie de l'information sur les approches communes des partenariats, ce qui contribue à un déséquilibre des pouvoirs. Les ententes sommaires ont été désignées comme un outil utile pour veiller à ce que les domaines communs ou les pratiques exemplaires soient définis en vue d'être inclus dans les ententes. Il peut s'agir de pourcentages ou de cibles communs pour l'approvisionnement, l'embauche et le partage des revenus.

Certains participants ont demandé que les données historiques désagrégées des ERA respectent les exigences légales de ces ententes afin d'éclairer les ententes et les pratiques exemplaires futures. Cependant, certains participants de l'industrie n'étaient pas de cet avis, indiquant que les conversations relatives aux ERA sont confidentielles et que le gouvernement ne doit pas interférer avec celles-ci ou élaborer des lignes directrices relatives à celles-ci. Une approche « universelle » pour les ententes n'est pas pratique en raison de la nature unique de chaque projet et des objectifs propres à chaque groupe autochtone. Les participants de l'industrie ont insisté sur le fait que les modalités d'une entente exigent des consultations approfondies et qu'elles doivent donc être fondées sur les répercussions potentielles sur les droits des Autochtones, les besoins et les intérêts des communautés et le contexte commercial de chacun des projets. En outre, il convient de tenir compte des distinctions entre les sous-secteurs des ressources naturelles.

La collaboration entre plusieurs groupes autochtones qui mettent en commun leurs ressources pour les négociations est considérée comme une bonne pratique. Les participants ont fait remarquer que la participation de plusieurs groupes autochtones permet d'apporter des forces différentes à un projet, de partager le fardeau lié aux capacités et de fournir un soutien favorisant des avantages plus importants.

Ce que nous avons entendu : Le rôle du gouvernement

Les participants ont indiqué que le gouvernement a un rôle d'incitation à jouer auprès de l'industrie en établissant une échelle graduée d'avantages (comme des crédits d'impôt) pour les promoteurs en fonction du niveau de propriété autochtone d'un projet.

On a appelé le gouvernement à fournir des éclaircissements et des outils dans plusieurs domaines pour aider à soutenir des partenariats fructueux, à savoir :

- des conseils sur la façon d'obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause;
- des conseils sur la mobilisation équitable des nombreux groupes autochtones concernés et sur la façon de déterminer le degré d'incidence des projets sur les groupes autochtones;
- une clarification des processus réglementaires et une meilleure harmonisation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les questions nécessitant la consultation des groupes autochtones;
- la mise en évidence des réussites et l'établissement de cadres généraux pour la participation, en s'appuyant sur des exemples autochtones et de l'industrie actuels;

- la création de lignes directrices générales pour donner une vue d'ensemble des cycles de vie des projets ainsi que des possibilités et des risques associés à la participation qui accompagnent chaque étape du projet;
- l'élaboration de listes de vérification ou d'autres outils destinés à soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises ou de fournisseurs autochtones;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur les mesures concernant les minéraux critiques, qui souligne les avantages de projets coopératifs entre les groupes autochtones et les promoteurs, y compris pour les investisseurs étrangers.

Il a été suggéré que des fonds gouvernementaux soient mis à disposition pour favoriser l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires entre les différents groupes autochtones. Il pourrait s'agir de trousseaux d'outils, d'études de cas ou de « manuels » pour aider à établir des partenariats solides et bénéfiques. Il a également été suggéré de soutenir le mentorat de nation à nation, afin que les groupes autochtones moins expérimentés puissent apprendre de ceux qui ont mené à bien des projets.

Principaux champs d'action proposés dans le cadre de la mobilisation



Élaborer des produits facultatifs comme des modèles d'ententes, des trousseaux d'outils et des listes de vérification pour aider les groupes autochtones et l'industrie à établir des partenariats.



Faciliter l'échange de pratiques exemplaires liées aux ERA afin d'éclairer les ententes futures tout en respectant la confidentialité.



Fournir des précisions sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et les processus réglementaires pour appuyer les partenariats et les ententes en définissant clairement les rôles et les responsabilités.



Élaborer et fournir des ressources pour faciliter l'apprentissage de nation à nation.

Thème 4. Inclusion

La mise en place d'un secteur des ressources naturelles ouvert à tous est considérée comme fondamentale pour garantir des avantages équitables aux groupes autochtones. On a fortement affirmé que les peuples autochtones, y compris les femmes, les jeunes et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, doivent participer davantage aux projets de ressources naturelles. Leur participation du début à la fin aiderait à garantir le respect des valeurs autochtones, particulièrement en ce qui a trait à la protection de l'environnement. Il a été noté qu'une plus grande inclusion des groupes autochtones peut aider à renforcer le soutien communautaire et à faire avancer les bons projets en temps opportun.

Ce que nous avons entendu : Processus décisionnels inclusifs

Il y a un manque de représentation des peuples autochtones dans les rôles décisionnels, ce qui constitue un obstacle à la promotion d'un secteur des ressources naturelles diversifié et inclusif. Les participants ont insisté sur le fait qu'il faut tenir davantage compte des points de vue autochtones pour faire avancer les bons projets d'une manière qui fonctionne pour toutes les parties concernées.

L'intégration des connaissances traditionnelles dans les projets a été jugée essentielle, car les groupes autochtones ont une connaissance des terres et de l'environnement locaux, et le fait de les impliquer tôt dans le processus permet de concevoir des projets efficaces.

Les participants ont indiqué qu'une « évaluation de l'intérêt des Autochtones » doit être incluse dans l'ensemble des processus réglementaires – de la mobilisation précoce au suivi des projets en cours d'élaboration ou de réalisation –, et ce, même dans le cas de petits projets. Le processus d'évaluation de la Nation des Squamish a été cité comme un exemple de la façon dont les processus d'évaluation dirigés par des

Autochtones peuvent transformer l'inclusion des Autochtones dans les processus réglementaires.

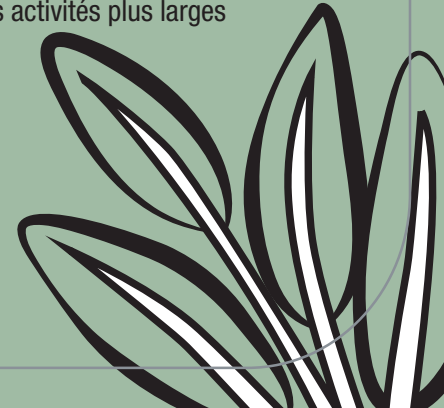
Il a été noté que le plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* demande au gouvernement fédéral d'accroître la participation des groupes autochtones aux processus réglementaires, notamment en les autorisant à diriger certains aspects.

Les participants ont souligné la nécessité d'une participation autochtone à la gouvernance des projets et ont évoqué les possibilités d'améliorer leur représentation (c'est-à-dire de ne pas se contenter du principe « une part = une voix ») et leur participation au sein des conseils d'administration. On a souligné l'importance de garantir des sièges aux conseils d'administration avec droit de vote aux partenaires autochtones, y compris aux Aînés, pour s'assurer que les valeurs autochtones sont entendues, prises en compte et reflétées pendant toute la durée d'un projet.

Toutefois, il a été noté que la représentation au sein des conseils d'administration ne se traduit pas nécessairement par un plus grand pouvoir décisionnel des communautés sur les projets. Les modèles de gouvernance des conseils d'administration varient considérablement, et un représentant peut avoir une influence limitée. Il a également été suggéré d'envisager

des structures de conseil bicamérales (à deux niveaux), qui aident à équilibrer le pouvoir exécutif avec les droits de la communauté et des intervenants. Il a également été noté que les structures de gouvernance d'entreprise doivent continuer à être dirigées par le secteur privé.

Certains participants ont prévenu qu'il ne sera pas possible pour de nombreuses communautés ou entreprises de siéger au conseil d'administration et de détenir des capitaux propres dans des entreprises (par opposition à des participations dans des projets spécifiques) en raison des risques et des défis associés à ce niveau de propriété. Par exemple, si une entreprise mène plusieurs projets dans différentes instances, il ne serait peut-être pas à son avantage d'émettre des actions ou d'offrir des sièges au sein du conseil d'administration dans les situations où une communauté n'est à proximité que d'un seul des nombreux projets, car les communautés pourraient acquérir un pouvoir décisionnel sur les activités plus larges de l'entreprise.



Ce que nous avons entendu : Secteur des ressources naturelles sécuritaire et inclusif



Bien que des efforts soient en cours pour assurer la sécurité et que l'industrie cherche à améliorer constamment ses relations avec les peuples autochtones, les participants ont indiqué que le secteur des ressources naturelles n'est pas toujours sûr ou accueillant pour les peuples autochtones. Il y a des cas de racisme et de discrimination dans les camps de l'industrie, ce qui représente un grave problème social et de sécurité. La nécessité d'agir pour assurer un développement des ressources sûr, sécuritaire et équitable pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones à toutes les étapes du développement des ressources a été soulignée, y compris l'accélération des travaux pour mettre fin à la violence en répondant aux appels à la justice du *Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

Pour favoriser un environnement plus sûr, les participants ont souligné l'importance d'augmenter la proportion de travailleurs autochtones locaux dans les projets. Les participants ont encouragé les employeurs à adopter des mesures inclusives en milieu de travail. Il s'agit par exemple d'élaborer

des stratégies d'inclusion, d'améliorer les programmes de sécurité culturelle et d'égalité des sexes, et d'offrir une formation inclusive et tenant compte des traumatismes en milieu de travail. Il est essentiel de combler les lacunes dans des domaines comme les services de garde d'enfants et le logement pour réduire les obstacles à la participation des femmes autochtones dans le secteur des ressources naturelles.

Les participants ont recommandé d'informer le public sur les carrières potentielles au sein du secteur des ressources naturelles et d'encourager les jeunes à se tourner vers le monde des affaires, la finance, le droit et la comptabilité afin qu'ils soient bien positionnés dans les conseils d'administration et comme futurs chefs. Les jeunes doivent également comprendre les répercussions culturelles et économiques du développement alors qu'ils se préparent à assumer des rôles de direction.

Ce que nous avons entendu : Inclure les perspectives autochtones dans les normes ESG

Certains participants ont noté que des investissements importants sont effectués en fonction des notations ESG, qui fournissent aux investisseurs une approche normalisée pour évaluer l'engagement d'une entreprise envers le développement durable.

Cependant, les normes ESG reconnues à l'échelle internationale ne traitent pas de manière substantielle les droits et les intérêts des Autochtones ni n'encouragent les entreprises à adopter des mesures et des normes de gouvernance d'entreprise qui priorisent l'inclusion des Autochtones. De plus, les normes ne tiennent pas compte des efforts positifs déployés par les entreprises pour établir des partenariats et des relations avec les groupes autochtones. Beaucoup ont suggéré de modifier l'abréviation « ESG » pour qu'elle devienne l'ESG-A (« A » pour « autochtones »), ce qui ajouterait les normes liées à la façon dont une entreprise ou un projet défend les valeurs autochtones et fait progresser la réconciliation économique. Les valeurs ESG-A doivent également tenir compte de la façon dont un groupe autochtone reçoit des avantages économiques, environnementaux, sociaux (comme l'eau, la sécurité et le logement) et de gouvernance.

Les participants autochtones et certains participants de l'industrie ont recommandé des lignes directrices fédérales sur la façon dont les normes ESG au Canada peuvent être appliquées pour refléter les perspectives autochtones et les partenariats entre l'industrie et les groupes autochtones. Toutefois, certains participants du secteur ne voient pas la nécessité pour le gouvernement de jouer un tel rôle, déclarant que les normes ESG sont une fonction des forces du marché et que l'industrie devrait continuer de les diriger.

Les protocoles ou les mesures des valeurs ESG en ce qui a trait aux considérations autochtones font défaut. Même à l'échelle de l'entreprise, il est difficile de mesurer les efforts déployés dans ce domaine, car il ne s'agit pas seulement d'engager des fonds. Le gouvernement pourrait jouer un rôle dans l'établissement de protocoles ou de lignes directrices.

Principaux champs d'action proposés dans le cadre de la mobilisation

Améliorer la participation des Autochtones tout au long du cycle de vie du projet, notamment en intégrant le savoir et les perspectives autochtones dès le début.



Appuyer une plus grande inclusion des peuples autochtones dans les rôles décisionnels, notamment dans les processus réglementaires.



Faire progresser la réponse aux appels à la justice liés au sous-secteur de l'extraction, comme l'énonce l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.



Collaborer à l'élaboration de lignes directrices sur les aspects ESG-A afin de mettre en évidence les perspectives autochtones dans la planification et la production de rapports ESG et de s'assurer que les conséquences sur les groupes autochtones sont mesurées de manière appropriée dans l'évaluation ESG des entreprises.





Annexe A : Ce que nous avons demandé

Tout au long des séances de mobilisation, les questions ont légèrement varié pour représenter les différences entre les distinctions autochtones, les régions ou les sous-secteurs des ressources naturelles. Les thèmes généraux et les questions de discussion sont énoncés ci-dessous.

Comprendre les avantages, l'inclusion et la participation liés à l'exploitation des ressources naturelles

1. Dans le contexte des avantages économiques à long terme, quelles mesures peuvent-elles être mises en place pour garantir que la prospérité des projets d'exploitation des ressources soutienne les générations actuelles et les générations futures des peuples autochtones?
2. Quelles structures économiques novatrices pourrait-on établir pour que les communautés autochtones tirent des avantages des projets d'exploitation des ressources et jouent un rôle déterminant dans leur gouvernance et leur fonctionnement?
3. Comment la « valeur » doit-elle être définie et distribuée au sein des partenariats autochtones dans les projets d'exploitation des ressources afin de tenir compte des gains économiques et de la prospérité sociale et culturelle?
4. Quels sont les défis actuels sur le plan des capacités auxquels votre gouvernement ou votre organisation doit faire face pour participer à des projets relatifs aux ressources naturelles?
5. Que pourrait-on faire de plus pour soutenir la représentation des populations autochtones et leur rôle dans la prise de décisions dans le cadre des projets (p. ex. en renforçant leur rôle dans les processus réglementaires et les conseils d'administration)?
6. Comment les politiques ESG des entreprises aident-elles les peuples autochtones – surtout les femmes autochtones – à participer davantage aux activités d'exploitation des ressources naturelles?



Partenariats avec l'industrie

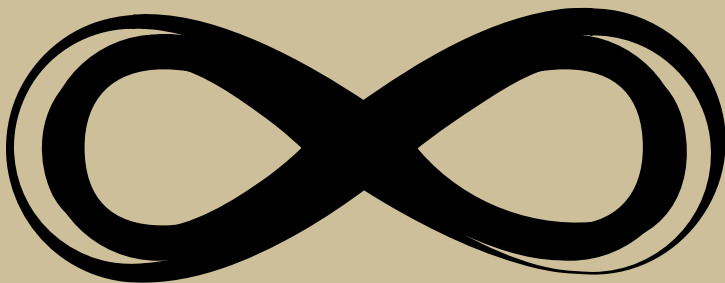
1. Dans cette région, quels sont quelques exemples de partenariats fructueux entre les nations et l'industrie?
2. Comment les partenariats avec l'industrie peuvent-ils être structurés pour assurer le succès à long terme et des avantages mutuels?

Partenariats avec les gouvernements par l'intermédiaire de programmes

1. Quelles mesures pratiques le gouvernement fédéral pourrait-il prendre pour travailler en partenariat avec les nations afin d'atteindre leurs objectifs de mise en valeur des ressources naturelles?
2. Dans le cadre de vos efforts pour obtenir du financement ou du soutien par l'entremise de programmes fédéraux, quels sont les obstacles auxquels votre gouvernement ou votre organisation a été confronté?
3. Quelles modifications ou améliorations recommanderiez-vous pour rendre ces programmes plus accessibles et plus efficaces pour votre gouvernement ou votre organisation?

À quoi doit ressembler le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones?

1. Selon vous, quel serait l'intérêt d'un programme de garantie de prêts pour aider votre gouvernement ou votre organisation à saisir les occasions liées aux ressources naturelles sur votre territoire?
2. Selon vous, quels secteurs devrait-il couvrir?
3. Quelles seraient, selon vous, les difficultés liées à l'utilisation d'une garantie de prêts?
4. Comment voulez-vous y accéder à ce programme? Selon vous, que devrait-on exiger des demandeurs?
5. Quels sont les projets potentiels susceptibles de bénéficier d'un soutien sur votre territoire traditionnel ou région? Qui dirige le projet et quelles sont les communautés autochtones touchées ou intéressées?



Rôles et responsabilités dans le cadre du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones

1. À votre avis, quel devrait être le rôle des promoteurs et de l'industrie dans le contexte du programme?
2. À votre avis, quel devrait être le rôle du gouvernement fédéral au-delà de l'octroi d'une garantie, par exemple dans la négociation d'ententes de participation et de modalités d'ententes, ou dans la négociation avec des institutions financières commerciales?
3. Qu'en est-il du rôle des provinces ou des territoires, le cas échéant?

Capacité requise dans le cadre du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones

1. À quoi pourrait ressembler un soutien aux capacités ou à quelles institutions pourriez-vous faire appel si vous ne disposiez pas des capacités en interne, comme des avocats, des négociateurs, des experts en financement de projets, etc.?





